



Déclaration FSU CTMEN du 25 février 2021

En cette semaine de retour de vacances pour la zone A, la gestion de la situation sanitaire par le ministère de l'Éducation nationale reste marquée par ses nombreuses insuffisances tandis que le ministre poursuit son déni de réalité dans ses sorties médiatiques. Et pourtant les différents avis et études scientifiques convergent tous pour mettre en avant le rôle actif de l'école dans la diffusion de l'épidémie.

La seule nouveauté reste limitée à l'annonce de tests salivaires, que la FSU réclamait depuis plusieurs mois, mais dans quelles conditions et à quelle hauteur, le mystère reste entier...

Si les tests sont un élément incontournable dans la politique de détection et la gestion des cas de Covid, l'Éducation nationale s'est distinguée encore avec une gestion catastrophique de ces tests. En novembre, le ministre annonçait 1 million de tests par mois ; 10 000 avaient été réalisés aux vacances de fin d'année et seulement 55 000 par semaine mi-février. Ainsi, alors que le ministre annonce que 50 000 à 80 000 tests salivaires seraient réalisés cette semaine dans les écoles et établissements scolaires de la zone A, principalement dans les écoles, l'objectif étant 200 000 tests par semaine, les modalités de mise en œuvre sur le terrain restent inconnues et ne seront pas effectives cette semaine. L'organisation est-elle faite individuellement au niveau de chaque école et établissement ou au niveau d'un bassin ? Qui fait les tests ? Y a-t-il des territoires ciblés par exemple en fonction des clusters ou bien l'objectif est (enfin) une politique de tests massifs ? Une campagne d'information est-elle prévue à destination des élèves comme des parents ? Comment les données statistiques (nombre de tests effectués, nombre de cas positifs, nombre de cas contacts...) sont-elles communiquées aux élus des personnels ? Les désorganisations que nous avons connues lors de la campagne de tests des mois de novembre et décembre ne doivent pas se reproduire. Il est urgent que le ministère cadre sérieusement cette nouvelle campagne et prépare activement le dépistage massif et généralisé auprès des élèves comme des personnels.

Au regard de l'état de santé préoccupant de la jeunesse, les campagnes de dépistage des tests antigéniques au bénéfice des personnels et des élèves ne peuvent reposer sur les infirmier.es déjà en nombre insuffisant. Le travail des collègues doit être recentré sur leurs missions d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et de suivi des élèves.

Ce dépistage est d'autant plus nécessaire que le ministre a décidé de casser le thermomètre lorsqu'il s'est aperçu que celui-ci donnait des résultats beaucoup trop alarmants pour sa communication. Le 12 février dernier, le bilan des fermetures d'établissements scolaires montrait une augmentation de 70 % par rapport à la semaine précédente alors même qu'une zone était déjà en vacances. Ces chiffres, bien qu'incomplets, sont l'application des nouvelles règles et confirment que le virus, et notamment les variants, circule davantage dans les établissements scolaires. Qu'à cela ne tienne, un nouveau protocole est publié, en catimini. Celui-ci est allégé avec des nouvelles règles, plus souples, de fermeture de classes et d'isolement dans des situations de cas avérés et/ou cas contacts de variant britannique, sud-africain ou brésilien. Cette décision est incompréhensible et irresponsable ! Tout montre que les variants circulent plus rapidement sur le territoire (en particulier dans les écoles et établissements scolaires) et qu'ils sont, de fait, plus dangereux. La FSU exige que des règles plus protectrices soient appliquées en cas de variants. Un protocole sanitaire ne sert pas à produire des chiffres pour enjoliver un bilan ministériel mais à protéger les adultes et les élèves. Il faut d'urgence renforcer le protocole pour assurer la protection des élèves et des adultes et plus largement de la société : aération des locaux, fourniture gratuite de masques chirurgicaux aux élèves, accès prioritaire à la vaccination pour les personnels, allègement des effectifs...

L'épidémie est en effet loin d'être circonscrite.

Par ailleurs, les moyens supplémentaires déployés par le ministère pour remplacer les personnels "vulnérables" par des contractuels dans le 1^{er} degré et des AED dans le second degré ont pris fin au début des congés scolaires d'hiver. La FSU exige qu'un bilan de l'utilisation de ces moyens soit communiqué au CTM. Même si ceux-ci ont été insuffisants, il est urgent de prolonger les contrats des personnels qui ont été employés dans ce cadre. Il est également urgent de

débloquer des moyens pour pallier les absences de tous les autres personnels (enseignants, administratifs, sociaux et de santé).

Le communiqué de presse de Jean-Michel Blanquer et Adrien Taquet du 24 février renvoie la prévention et la détection des violences sur les enfants à la formation des personnels, aux visites médicales et à l'intervention d'associations. Si ces moyens peuvent permettre de répondre ponctuellement aux objectifs, nous n'aurons de cesse de rappeler, dans le contexte actuel, certes de crise sanitaire mais aussi de parution d'études et de dénonciations de violences sexuelles et d'inceste à quel point il est essentiel de recruter des personnels sociaux et de santé en nombre suffisants pour leur permettre d'assurer leur rôle de prévention et d'information auprès des élèves et des familles.

Dans un autre registre, pourquoi relancer, dans un contexte politique que personne n'ignore, une chasse aux sorcières « islamo-gauchistes » ? Chacun sait que cette terminologie, issue des bancs les plus extrêmes de la droite française, n'a aucune réalité, scientifique ou autre, et n'a pas d'autres fins que de museler les professeurs et les chercheurs et de disqualifier leurs travaux à visée émancipatrice. Comment un pouvoir politique qui se dit garant des libertés individuelles et collectives peut-il instrumentaliser le débat public à des fins électoralistes et stigmatiser ainsi des travaux de recherche qui portent entre autres sur le genre, les sexualités, les migrations, les formes de domination et les effets à long terme de la colonisation dans les sociétés contemporaines ? La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, reprenant des propos du ministre de l'Éducation nationale, remet ainsi en cause des libertés fondamentales et la légitimité et la pertinence de tout un ensemble de travaux de recherche. La FSU dénonce ces propos ministériels et l'appui de notre ministre. Elle soutient la demande de ses syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche pour qui la ministre doit quitter son poste et être remplacée par un·e ministre de plein exercice dont la mission doit être d'apporter le soutien de l'État aux organismes de recherche et aux universités ; réhabiliter le service public de l'enseignement ; garantir la démocratisation du savoir et aider les élèves et étudiants en détresse en temps de pandémie ; et, plus que jamais, défendre les libertés académiques.

La loi dite « *de transformation de la Fonction publique* » n'a pas fini de nous réserver de mauvaises surprises. Ainsi, le courrier envoyé par la DGRH aux académies précisant sa volonté de mettre en place « *des collèges d'experts pour les promotions aux choix* » des personnels BIAPTSS relevant de sa compétence. L'objectif serait de « *pouvoir démontrer aux personnels comme à leurs organisations syndicales que les décisions de promotions resteront guidées par le respect des (...) lignes directrices de gestion* ». Le courrier précise par ailleurs qu'il « *s'agit d'apporter la garantie [qu'elles] resteront fondées sur la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience des agents.* ». Quelle plus belle preuve pouviez-vous apporter du risque de gestion arbitraire voire clientéliste que revêtent les futures campagnes de promotions puisque les compétences des CAP en la matière ont été supprimées. La FSU ne cesse, depuis que les discussions sur le projet de loi ont débuté, de dénoncer les dégâts que provoqueront la perte de compétences des CAP. Vous le savez, mais la manière dont vous entendez résoudre le problème est inadmissible. La mise en place de ces collèges, désignés de manière opaque, risque d'aggraver la défiance des personnels. Cette manière de réinstaller des commissions administratives, sans représentants élus des personnels est scandaleuse. Si vous avez besoin d'experts, les personnels les ont déjà désignés lors des élections professionnelles de 2018 en les élisant dans les CAP. La FSU exige que la DGRH renonce sans délai à son intention de mettre en place des collèges d'experts et qu'elle réunisse rapidement les organisations syndicales représentatives pour envisager la manière dont les représentants des personnels peuvent être consultés sur les projets de tableaux d'avancement et de listes d'aptitudes. La FSU rappelle que seul le rétablissement des compétences des CAP pourra garantir la transparence des opérations de carrière, l'application des lignes directrices de gestion et le principe d'égalité de traitement.